

LA SÉCURITÉ AU TRAVAIL, UNE PRIORITÉ DE LA DIRECTION LOGISTIQUE PIÈCES ET ACCESSOIRES

- **En matière de sécurité des automobiles, Renault est une référence mondiale. Cette préoccupation constante s'applique également à la sécurité des collaborateurs au travail qui fait également partie des priorités du Groupe Renault.**
- **Signée le 28 avril 2011 par l'ensemble des Magasins Pièces & Accessoires de Renault à travers le monde, ainsi que tous leurs collaborateurs, « La Charte de Villeroy » engage chacun à faire de la sécurité au travail sa priorité.**
- **Jérôme STOLL, Directeur Commercial du Groupe Renault, en visite le 2 avril 2012 au Magasin Pièces & Accessoires de Villeroy (France), revient sur les progrès des conditions de travail, qui ont entraîné une diminution de 60% des accidents du travail en 2011.**

Bien que comparable aux statistiques de l'industrie, en matière de sécurité au travail, la situation dans les Magasins Pièces & Accessoires Renault était en retrait par rapport à l'exemplarité des usines du Groupe.

En 2011, la Direction Logistique Pièces & Accessoires (DLPA) de Renault inscrit alors la sécurité au travail comme priorité absolue de sa politique managériale pour la trentaine de ses Magasins Pièces & Accessoires à travers le monde. Formalisée en 12 langues, la charte* « Je m'engage pour la sécurité, ma priorité », a été signée par l'ensemble des collaborateurs de la DLPA, des opérateurs aux directeurs.

Plus qu'un symbole, cette charte inscrit les conditions de travail en élément premier de la performance de la DLPA : les conditions de travail font progresser le confort au travail des opérateurs mais aussi la qualité de service pour le client.

Tous se sont mobilisés, opérateurs, chefs d'atelier, chefs d'UET, ergonomes, techniciens de l'ingénierie logistique, service conditionnement, chargés d'affaires, responsables méthodes, représentants des CHSCT, afin de faire progresser les conditions de travail.

Les premiers résultats des mesures et des plans d'action entrepris en 2011 sont très positifs, avec une diminution de plus de moitié des accidents avec arrêt par rapport à 2010.

« La sécurité au travail, hier en retrait, a rejoint aujourd'hui l'exemplarité des usines Renault, et ce au prix d'une mobilisation sans précédent de tous les acteurs de la sécurité : managers mais aussi opérationnels ont inscrit la sécurité dans les comportements » a déclaré Jérôme STOLL, Directeur Commercial du Groupe Renault, lors d'une visite le 2 avril 2012 à Villeroy dans le plus jeune des Magasins Pièces et Accessoires.

À l'issue de sa visite, Jérôme STOLL a présidé le jury du concours international de dessins d'enfants des collaborateurs de la DLPA « Dessine-moi Maman/Papa au travail en toute sécurité ».

À cette occasion, les 10 meilleurs dessins ont été récompensés et 2 prix décernés par catégorie : 4/7 ans et 8/11 ans. L'idée du concours est de créer des échanges et de sensibiliser les plus petits comme leurs parents, à la sécurité au travail. France, Brésil, Hongrie, Italie... de nombreux pays y ont participé.

Jérôme STOLL encourage les Magasins Pièces & Accessoires à ne pas relâcher leurs efforts « dans un domaine où la vigilance est un comportement de chaque instant ».

** dite Charte de Villeroy, du nom du Magasin Pièces & Accessoires de Villeroy, au sein duquel elle a été initiée*

**GRUPE RENAULT
SERVICE DE PRESSE**

Tel.: +33 (0)1 76 84 63 36

renault.media@renault.com

Sites web: www.media.renault.com - www.group.renault.com

Follow us on Twitter : **@Groupe_Renault**